

Pourquoi nous avons refusé de participer à la matinée de concertation sur le Socle commun du 13 octobre 2014

1 – Les collègues de collège n'ont pas été consultés sur la conception, et la nécessité de co-animer les ateliers. Nous avons, sans avoir été consultés, reçus un fichier par mail avec obligation de l'animer, que l'on soit d'accord ou non avec les idées ou la forme du powerpoint. Sur quels temps aurions-nous dû préparer ça ? Sur notre temps personnel ?

2 – Nous n'acceptons pas non plus que des collègues (coordonateurs), soient placés au dessus des autres collègues, formant un échelon de plus dans la hiérarchie. Les coordos ne sont pas plus légitimes que leurs collègues pour prendre des décisions et n'ont pas vocation à diriger des équipes.

3 – Nous revendiquons toujours d'avoir du temps pour nous concerter, mais nous ne considérons pas que cette matinée soit un vrai temps de concertation : pas de réflexion en amont sur le thème de la matinée : nous devons découvrir le texte du nouveau socle, et avoir un avis pertinent sur le sujet en deux heures de réunion.

La « concertation » consistait en une messe de présentation de deux heures. Aucune remontée des ateliers au Rectorat, chaque personnel doit ensuite répondre à un questionnaire individuel. Aussi, les réflexions ne sont pas collégiales.

Enfin, les collègues ne travaillant pas le lundi ne peuvent pas participer aux concertations autrement que sur leur temps personnel. Leur avis ne compte-t-il pas ?

4 – Nous nous battons pour avoir du temps de concertation, en équipe, pour des conseils pédagogiques, éducatifs ou disciplinaires. Mais ce temps nous est toujours refusé. Par contre, lorsque le rectorat décide de banaliser une matinée, les cours et la demi-pension s'arrêtent.

Actuellement, toutes nos concertations se font sur la pause méridienne, sur notre temps personnel. Nous revendiquons d'avoir du temps de concertation, mais nous voulons pouvoir décider des modalités et des thèmes de concertation.

Revendications des enseignants du collège Gustave Courbet rassemblés en ateliers le 13/10/2014

1 – Importance d'avoir une heure mise en barrette sur tous les emplois du temps (11h à 12h par exemple) des enseignants afin de se concerter sur notre temps de travail afin que le plus grand nombre puisse y participer : conseils pédagogiques et disciplinaires (bilans de mi-trimestre, concertation matériel, commandes, préparation examens communs...).

2 – Il est capital que notre hiérarchie nous considère en tant que professionnels : nous voulons pouvoir choisir les thèmes et les modalités de réunion et de concertation. Nous jugeons ne pas pouvoir être à l'initiative de ces temps infantilisant. Nous sommes conscients de nos besoins, et nous savons nous organiser.

3 – Nous répétons que d'étaler la réunion parents - professeurs sur deux soirées constitue une dégradation de nos conditions de travail en empiétant sur notre temps personnel. Cela ne nous semble pas non plus être une bonne solution pour tous les parents qui devront souvent se déplacer deux soirs lorsqu'ils ont deux enfants au collège.

4 – La possibilité d'informer les parents sur les enjeux de cette année : tractage, table syndicale lors de la réunion parents-profs. Possibilité de temps de réunion.

Pourquoi nous sommes contre le socle commun / livret

Origines : mis en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la commission européenne. Fleuri partout en Europe depuis 2000 pour des raisons économiques. Le livret répond à une demande du patronat pour tenter de contourner la massification des diplômes. Il faut d'autres critères d'évaluation pour distinguer les travailleurs malgré leurs diplômes. Les marchés doivent décider des programmes.

8 compétences décidées par l'OCDE :

Communiquer dans sa langue maternelle
Communiquer dans une langue Etrangère
Compétences maths science techno
Compétences numériques

Apprendre à apprendre
Compétences sociales et civiques
Esprit d'entreprise.
Sensibilité et expression culturelle

Le but est de ficher les compétences et parcours depuis la maternelle dans le cadre d'un passeport formation afin de pouvoir le donner à l'employeur. Ce fichage suit l'élève toute sa vie et l'individualise. Dans ce cadre, il est facile d'isoler un individu, que ce soit au niveau salarial ou pour l'accès à l'emploi.

Ce à quoi nous nous opposons et que l'on ne nous dit pas en réunion de concertation plénière est la mainmise de l'OCDE sur ces réformes de l'évaluation :

Citation du rapport Claude Thélot : La part des emplois peu qualifiés mais nécessitant des compétences élémentaires et flexibles, demeurera importante, de plus en plus.

« La notion de réussite scolaire pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'école doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement à la structure des emplois. »

Mme Androulla Vassiliou, commissaire européenne à l'éducation :

« Améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins des marchés », « aider l'Europe à engager la compétition globalisée », « équiper les jeunes pour le marché du travail d'aujourd'hui », et « répondre aux conséquences de la crise économique ».

Le vocabulaire pédagogique est repris dans la formulation du livret afin que, d'apparence, il semble répondre aux attentes et revendications des enseignants sur l'évaluation par compétence, mais ne provient pas d'eux. L'objectif réel n'est pas la réussite des élèves...

Nous dénonçons également le manque de moyen et d'investissement de l'état : le budget n'est pas en baisse mais le nombre d'établissements et d'élèves augmentant, les besoins augmentent et les conditions générales d'enseignement dans les établissements se dégradent. Le statut d'enseignant s'est vu saboté depuis une dizaine d'années jusqu'à ne plus être attractif : salaire, conditions de travail, précarité.

La logique économique remplace l'égalité des chances : les élèves dans les bonnes écoles auront mieux validé le livret et auront donc accès au milieu du travail. Les élèves sont formatés pour la compétition. Les élèves en difficultés ou issus de milieux sociaux précaires se verront écartés et, puisqu'ils ne représentent pas/plus une ressource économique, leur sort ne préoccupera plus le gouvernement. Les écarts sociaux n'iront qu'en s'empirant.

Avant, le livret de compétences était indépendant, parallèle aux programmes : ce qui nous a permis de ne pas l'appliquer. Maintenant que programmes et livret sont associés, il deviendra bien plus dur de le boycotter. De plus, le système reste bancal : on continue à suivre les programmes dans les établissements où les moyens le permettent et on encourage les établissements en difficulté à se concentrer sur le socle commun : le strict minimum.

Il est important de se mobiliser et de sensibiliser à ces enjeux, afin que les enseignants arrêtent d'être culpabilisés et cessent d'avoir le mauvais rôle.